

LORRAINE

Eco-quartier d'exception dans le bassin ferrifère

« Dans un bassin ferrifère en pleine déprime, nous allons démontrer notre capacité à réagir en créant un quartier exemplaire sur le plan environnemental, à 15 km de la frontière luxembourgeoise ». Henri Boguet, maire de Fontoy, pose en ces termes l'enjeu territorial du quartier du Pogin. En 2003, les experts de Géoderis dressent une cartographie accablante de la commune mosellane, dont le ban se révèle quasi inconstructible, suite aux aléas miniers. Pire, dix-sept maisons récentes et intactes de la rue de Longwy doivent être évacuées et démolies, car les experts y ont détecté un risque d'effondrement brutal. L'espace constructible se résume à 20 hectares de terres agricoles situées sur le plateau calcaire de la commune, à 900 mètres de la dernière habitation.

Respecter le sol. Confrontés à l'urgence du relogement des habitants de la rue de Longwy, l'Établissement public foncier (EPF) de Lorraine et la commune aménagent une vingtaine de parcelles classiques. Mais les deux partenaires, soutenus par la direction départementale de l'équipement et par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), conservent de grandes ambitions pour le reste du site, qu'ils entendent ériger en modèle d'éco-quartier, en lisière de forêt. Au terme de deux ans de réflexion et de plusieurs voyages d'études, le comité de pilotage retient à l'unanimité le projet du cabinet d'urbanisme lillois Atelier 9.81.

Dans une région au sous-sol perforé sans préoccupation de déve-



Le quartier, dont les premières réalisations verront le jour l'an prochain, doit accueillir 200 logements d'ici à 10 ans et 600 habitations à plus long terme.

Agenda 21 : deux autres acteurs lorrains

Outre Fontoy, deux communes lorraines inscrivent leurs projets dans la démarche Agenda 21, qui fixe un programme d'actions pour le développement durable. Aux portes du parc naturel régional de Lorraine, Jarny (Meurthe-et-Moselle) a rédigé une charte d'écologie urbaine. Les 60 logements actuellement construits par le bailleur social MMH et la future piscine intercommunale répondront aux préoccupations HQE.

Au nord-est de Metz (Moselle), Sanry-lès-Vigy (500 habitants) compte parmi les douze villages tests titulaires du label « Villages nature », décerné par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable. La commune poursuit son engagement par un programme de récupération des eaux de pluie, une réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et l'élaboration d'un inventaire floristique. ■

loppement durable durant un siècle et demi, le souci de préserver la terre commencera dès la phase de construction, par une équivalence entre déblai et remblai, et se poursuivra par la limitation de l'imperméabilisation au strict nécessaire. Groupées par trois sur des parcelles de 10 ares, les maisons de 100 m² économiseront du foncier et de l'énergie. La récupération des eaux pluviales permettra

d'irriguer le parc paysager central de 4000 m². Les maisons, orientées de manière à optimiser les caractéristiques bioclimatiques du terrain, seront dotées d'une chauffage bois collective.

« Nous préconisons une excellente isolation, un triple vitrage généralisé et l'élimination des ponts thermiques pour obtenir le label Effergie ou son équivalent suisse ou allemand sur l'ensemble du quar-

tier », souligne Geoffrey Galland, urbaniste de l'Atelier 9.81. Le choix des matériaux de construction n'est pas encore arrêté, mais la maîtrise d'œuvre architecturale, en cours de recrutement, devra prévoir des produits de construction capables de capter l'énergie et privilégier les matériaux détenant un label environnemental.

600 logements à terme. « En février, 200 personnes ont participé à la réunion publique de présentation du projet. Nous avons tracé le lien entre les grands discours sur le développement durable et l'engagement de chacun – élu, architecte, habitant – dans sa vie quotidienne. Les participants se sont montrés très réceptifs et conscients que les contraintes d'aujourd'hui constitueront la plus-value de demain », assure Marc Verdier, urbaniste conseil de la commune et professeur à l'école d'architecture de Nancy. Propriétaire des terrains et maître d'ouvrage du projet de ZAC, la commune a mandaté le bureau d'études techniques Service public 2000, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, pour en définir le contrat de concession. Le quartier, dont les premières réalisations verront le jour l'an prochain, doit accueillir 200 logements d'ici à 10 ans et 600 habitations à plus long terme. « Il faut mobiliser une énergie incroyable pour mener à bien un projet ne s'inscrivant pas dans les habitudes constructives. Nous nous trouvons aujourd'hui à une période charnière et nous comptons aller vite pour démontrer le réalisme et la crédibilité de l'éco-construction », assure Henri Boguet.

PASCAL BRAUN ■